

Le Relais

n° 87 - juillet - août - sept. 2020

Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT



Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



L'Assiette au beurre © BNF Gallica

SOMMAIRE

Bref : Rappels historiques [Page 2](#)

Le Billet : Lucides et déterminés [Page 3](#)

Portrait : Melle Thomas, femme convaincue et convaincante, très tôt engagée [Page 4](#)

Dossier : loi Le Chapelier, 14 juin 1791, un coup d'Etat bourgeois ? [Page 6](#)

International : Solidarité internationale : des paroles et des actes [Page 13](#)

Des livres pour éclairer le présent [Page 16](#)

- We Want freedom de Mumia Abu-Jamal
- Journal d'une femme noire de Kathleen Collins
- Meurtres à Atlanta de James Baldwin
- De l'effet papillon à l'effet pangolin de Jean Paul Jouary

Rappels historiques

1760-1780 : De la Petite à la Grande Poste

1760 : La Petite Poste (distribution de lettres échangées entre les citoyens d'une même localité) commence à fonctionner.

1780 : La Petite Poste est rattachée à la Grande Poste (la Ferme Générale des Postes). C'est donc une administration nationale qui voit le jour avec 1 300 établissements et 3 000 relais chevaux.

Avec 17 millions de recettes pour 5 millions de dépenses, elle est largement bénéficiaire. Les personnels de l'époque l'ont très bien compris et revendiquent un meilleur équipement. Le mécontentement est tel, qu'il est envisagé de faire appel à des postulants (des intérimaires, dirait-on aujourd'hui) afin de briser dans l'œuf toute idée de protestation et de prétention.

Habitude bien connue, que l'on verra surgir au fil des années et jusqu'à nos jours.

Lire l'Histoire de la Fédération CGT des PTT des origines à 1946 de Georges Frischmann.

1950 : Arrestation d'Henri Martin -le marin de la liberté-

« C'est pour vos millions, que vous sacrifiez nos 20 ans » : Henri Martin

Henri Martin (1927-2015, militant du PCF) fut arrêté le 14 mars 1950 pour rédaction et distribution de tracts contre la guerre d'Indochine. Sept mois plus tard, s'ouvrait devant le tribunal maritime de Toulon son procès voulu et soigneusement préparé par le gouvernement. Celui-ci reprochait à Henri Martin, d'avoir dénoncé sa néfaste politique de guerre. Procès d'opinion.

De simples tracts, c'était bien peu pour l'envoyer dans un bagne. Alors se noua la machination ! Un sabotage sur le porte-avions « Le Dixmude » en partance pour l'Indochine. A peine le sabotage commis, le coupable est arrêté. Il ne restait plus à dire qu'Henri Martin était au courant et qu'il avait inspiré celui-ci. Le coup était soigneusement préparé et l'objectif clair : coller à l'action populaire et patriotique contre la sale guerre, l'étiquette mensongère de sabotage.

La machination allait heureusement faire long-feu.

Malgré tout, le verdict fut sévère : cinq années de réclusion, la complicité de sabotage étant écarté.

Pétitions, résolutions, de villes en villages, d'usines en chantiers, de meetings syndicaux ou politiques en débrayages, le même cri va retentir : « **libérez Henri Martin** ».

Cassé en mai 1951, le jugement fut confirmé deux mois plus tard. Il faudra attendre début 1953, pour qu'enfin Henri Martin retrouve la liberté.

Lire - l'article de l'Humanité du 2/8/2003.

- « L'affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine » d'Alain Ruscio.

1950 : 13^e congrès de la Fédération Postale

Constat du rapport d'ouverture (Fernand Piccot) : « *Durant les 2 mois écoulés, les conditions de la classe ouvrière se sont encore aggravées. Le projet du budget 1951 est un budget qui alimente la guerre en Indochine et dont le monde du travail fait les frais. Le salaire, de moitié inférieur à celui de 1938, peut et doit être relevé immédiatement. La revendication des 17 500 francs demeure plus que jamais. La vie syndicale marche au ralenti. Il nous faut corriger, et pas seulement incriminer sans raison fondée, la structure fédérale. Il faut nous garder de penser que tout sera résolu par une transformation de structures.* »

1^{er} intervenant (Georges Frischmann) : « *L'importance capitale de ce congrès implique pour nous d'aller au fond des choses pour sortir des difficultés actuelles. L'orientation de la Fédération postale est mise en cause par les postiers des petites catégories, sur le reclassement et les traitements.* »

Résolution générale (Georges Frischmann) : « *Il y a nécessité d'imprimer à la Fédération postale un cours radicalement nouveau dans son programme revendicatif. Assurer une base de 17 500 francs, chiffre augmenté de 20% conformément au statut, ce qui assurera au plus petit traitement un montant net d'au moins 21 000 francs par mois.* »

La résolution sera votée à l'unanimité moins trois voix.

Intervention (Henri Raynaud*) : « *Même si l'échelle mobile des salaires n'apparaît pas, cette résolution me plaît par sa clarté, elle crée un choc psychologique, ce choc est indispensable.* »

Georges Frischmann est élu secrétaire général de la Fédération.

Conclusion des travaux par Henri Raynaud : « *La Confédération approuve sans réserve l'audace dont vous faites preuve en mettant à votre tête un élément nouveau, dynamique et solide comme un roc.* »

Commentaire de FO : « *Le Kominform a procédé à un certain nombre d'exécutions. Les mous seront remplacés par des durs triés sur le volet, leur chef de file offrira toutes les garanties : Frischmann, secrétaire général, est membre du Comité central du Part Communiste. Il n'y a plus d'intermédiaire entre le PC et sa filiale !* ».

* Henri Raynaud : secrétaire général de la CGT

Lire : - Histoire de la Fédération CGT des PTT 1945-1981 à partir de la page 95.

- La contribution de Bernard Bouche au colloque de l'IHS CGT des 20 et 21 novembre 2003.

- La biographie de Georges Frischmann d'Alain Gautheron.

Joël Ragonneau



Lucides et déterminés

Le Président de la République vient de procéder à un remaniement gouvernemental. Piètre manœuvre politicienne pour tenter de se redorer le blason, masquant mal le but réel : confirmer ses ambitions libérales et celles financières de ses amis, pour ne pas dire ses commanditaires.

Sans entrer dans la polémique sur les individus, reconnaissons que certains des signes envoyés sont déplorables. Ces politiciens, supposés d'un nouveau genre, sont au fond très ringards. Ils n'ont pas inventé la lutte des classes, et savent parfaitement à laquelle ils appartiennent. Décomplexés, paraît-il, ils mentent sans vergogne. Regardons les derniers épisodes sur la réforme du chômage. Des annonces sont faites oralement, que la publication des décrets contredit.

Vieilles méthodes aussi pour le plan, dit de redressement économique, dont les recettes annoncées sont aussi anciennes que le capitalisme : financements sans conditions pour les plus grosses entreprises et restrictions drastiques pour les salariés. Pas plus d'innovation dans nos secteurs d'activité. Les négociations salariales, ou d'énîèmes réorganisations, ne se passent, ni dans la joie, ni dans la bonne humeur. En revanche, la répression syndicale est garantie.

En 1947, au prétexte de la nécessaire reconstruction économique de l'Europe, le secrétaire d'état américain, George Marschall, concocta le plan du même nom. En bref, ce plan consistait à apporter une aide financière aux états européens, sous forme d'emprunt, contre... leur acceptation à se conformer à la politique capitaliste libérale des Etats-Unis ! Toute ressemblance avec les tractations européennes en cours, sur un plan de relance post pandémie, à coups de milliards d'euros (750, autant dire une bagatelle !) serait purement fortuite !

A l'arrogance de cette bande de copains coquins, opposons la lucidité collective. Pas de remèdes inédits. Jeunes et anciens, femmes et hommes, combattants pour l'égalité, le respect, la justice sociale et la justice tout court, les libertés et le droit de manifester, sauront se rassembler pour déjouer ces visées dévastatrices. Car l'histoire nous enseigne que les victoires ne se remportent que dans les batailles tenaces et acharnées.

Michelle Boulesteix

Le Relais

22^e année de parution - Trimestriel - 4 €

Directeur de la publication :
Michelle Boulesteix

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545 –
93515 Montreuil Cedex

3^e trimestre 2020

Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0322 G81018



**Conception, mise en page
et impression :**

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

« Mlle » Thomas, femme convaincue et convaincante, très tôt engagée dans le mouvement revendicatif

Gilles Pichavant

Dame employée au central Gutenberg à Paris (dit central K), « Mlle » Thomas fut militante de l'Association générale des agents des PTT, puis du Syndicat national des agents. Elle s'impliqua activement dans le combat syndical CGT tout au long de sa vie et en subit parfois les conséquences, notamment à l'issue des grèves de 1909 où elle fut révoquée. En 1928, elle devint trésorière générale de la Fédération postale confédérée.

Mlle Thomas entra au central Gutenberg comme Dame-employée, vers 1900, sans doute vers l'âge de 18 ans. En 1907, elle fut élue représentante du personnel au conseil de discipline régional de Paris, pour le groupe VI (personnel féminin, dames-employées, receveuses, dactylographes, etc.), présentée par l'Association générale des agents des PTT, car les fonctionnaires n'avaient pas encore le droit de se syndiquer, ni de faire grève.

En 1909, dans les services postaux et des lignes, du téléphone, du télégraphe, etc, la tuberculose fit des ravages parmi le personnel, déjà épuisé pour la forte augmentation de trafic, et qui se sentait sous-rémunéré. Le mécontentement fut général, mais le sous-secrétaire d'Etat, Simyan, prétendit imposer la règle du tiercement de l'avancement¹, alors qu'il savait pertinemment que l'avancement était la seule solution pour percevoir une augmentation de rémunération. Ce fut la provocation de trop. L'action s'organisa.

On retrouve Mlle Thomas à la présidence de très grands meetings, comme le lundi 15 mars 1909, à 21h00, au Tivoli Vauxhall, où elle prit la parole pour exhorter « les dames téléphonistes à faire leur devoir », c'est-à-dire à faire grève. Grève

qui fut votée lors de ce meeting. Mlle Thomas s'y impliqua fortement aux côtés d'autres militantes, comme d'autres dames employées (Mlles Bale, Nojean, Magne, Puissant, etc. Mmes Pinettes, Raspaud, etc.), ou ouvrières (Mme Farinet).

Le 22 mars au matin, elle prit de nouveau la parole dans une assemblée de grévistes, tenue dans la même salle. De nouveau, dans l'après-midi, elle se retrouva à la tribune d'un meeting qui réunit plus de 10 000 personnes. Il y avait tellement de monde que lorsque le vaste Hall et son jardin furent bondés, on dût fermer les portes à une foule qui reflua en rangs pressés, jusqu'à la place de la République. De nouveau, le 23 mars, elle prit la parole dans un nouveau meeting, au même endroit. On crut avoir gagné, et l'on reprit le travail, mais, malgré les engagements de Clémenceau, Simyan multiplia les sanctions contre les grévistes.

Révoquée !

228 révocations déjà prononcées, la grève repris le 11 mai et elle s'impliqua à nouveau dans l'action. On la trouve ainsi, le 12 mai, à 4 heures de l'après-midi, à l'Avenir de Plaisance, prenant la parole dans un meeting présidé par un homonyme, Charles Thomas, devant un millier d'ouvriers des PTT. Le 13 mai, on la retrouve au poste de secrétaire de séance dans un meeting de 8 000 personnes tenu au même endroit. Le 16 mai, elle prit de nouveau la parole, dans un meeting au Tivoli

1. 1/3 au choix, 1/3 au demi-choix, 1/3 à l'ancienneté



© IHS CGT FAPT

Central télégraphique début du XX^e siècle

Vauxhall. Malgré les déclarations d'intention de certains de leurs dirigeants syndicaux, aucune autre corporation ne rentre dans ce mouvement de lutte pour le droit syndical et la liberté d'opinion. Les postiers se retrouvèrent isolés. Ce fut l'échec et 805 révoqués au total !

Mlle Thomas comptait parmi les 48 femmes révoquées des PTT. Comme cinq autres militantes, elle figura parmi les 163 agents non encore réintégrés dans l'Administration à la date du 14 novembre 1909. Elle finit par l'être, et reprit sa place dans l'activité militante au central Gutenberg. Mais à partir de cette époque elle tint une place importante dans l'Association générale des agents qui avait tenté de se transformer en syndicat pendant la grève, marquée aussi par la création d'une première fédération postale en 1910.

La grève de 1909, comme toutes les grèves, eut des effets immédiats, mais aussi des effets secondaires.

En mai 1911, elle fut donc présentée comme tête de liste de l'AG, dans le collège du personnel féminin, soutenue par la Fédération des PTT, aux élections nationales, pour désigner des délégués du personnel au sein d'une Commission extra-parlementaire.

Cette commission, instituée aux PTT, fut chargée de préparer un projet de coordination des traitements, salaires et indemnités du personnel des postes. Elle fut élue avec les deux autres candidates de sa liste, par 63% des suffrages. En 1912, cette commission reconnut l'égalité des traitements pour les hommes (les commis) et les femmes (les dames employées) en début de carrière. Le 4 juin 1914, elle fut reconduite au sein de cette commission, cette fois-ci, seule déléguée féminine.

Après la guerre, elle poursuivit son activité en tant que représentante du syndicat des agents, dans les conseils centraux de discipline et les commissions d'avancement. En juin 1921, elle fut nommée membre du Comité consultatif des Postes et Télégraphes, au titre des représentants du personnel, seule femme sur une délégation de 6.

Comment se présenter à des élections alors que le syndicat n'était pas reconnu ? Se présenter en « candidat isolé ». Le 14 mars 1922, alors surveillante à Paris-Élysée, elle fut élue candidate « isolée » aux élections pour la représentation du personnel auprès du conseil central de discipline du groupe II, sous-groupe B (rédacteurs, contrôleurs, surveillantes, etc.). Elle fut pendant une quinzaine d'années déléguée dans cette instance, mais aussi à la commission centrale d'avancement.

Une militante féministe !

Le 21 avril 1921, déléguée au congrès du syndicat des agents des PTT elle prit la parole dans la 2e séance de la 2e journée défendit le principe « à travail égal, salaire égal », elle réclama un mode de sélection unique pour tous, c'est-à-dire le même concours d'admission pour tous les agents : les femmes et les hommes. Elle se rangea avec Gateaud, de Lyon, derrière une motion proposée par Tintignac, qui fut votée par le congrès et qui demandait, « un salaire égal pour un travail égal dès maintenant, en attendant l'institution d'un concours unique ». En juin 1925, au cours du congrès du syndicat des agents, avec Mme Stanko, elle contesta vivement les idées développées par un militant à la tribune, qui voulait réduire le rôle social de la femme à celui de mère. Dans le même congrès, elle mena l'offensive avec sa camarade, contre le changement d'orientation proposé par le syndicat, sur les revendications dames-employées. La direction du syndicat proposait l'assimilation de celles-ci aux institutrices, alors que la revendication syndicale était jusque-là « à travail égal, salaire égal ! », les dames employées revendiquant leur assimilation aux commis. Elles ne gagnèrent pas et cela provoqua une crise dans le syndicat, et la constitution d'une « Ligue des dames des PTT », ainsi que la création par effet domino de plusieurs associations catégorielles d'agents. Alors que d'autres s'éloignèrent, Mlle Thomas resta militer au syndicat.

Comme c'est souvent le cas, on ne confie pas aux femmes des responsabilités politiques, mais on leur confie des responsabilités sociales ou de gestion. Mlle Thomas fut donc trésorière générale de la Fédération Postale confédérée, et elle présenta les rapports financiers dans les congrès.

Le nombre important d'homonymes, y compris dans le central Gutenberg, ne nous a pas permis de retrouver son identité exacte, même si la première lettre de son prénom « J » apparaît dans un document. Nous ne connaissons, pour le moment, ni sa date de naissance, ni celle de son départ en retraite, ni celle de son décès. La recherche doit se poursuivre.



L'Humanité 23 mars 1909

© Gallica BNF

SOURCES : *Le Peuple*, *L'Humanité*, *Le Rappel*, *Bulletin mensuel des Postes et télégraphes*, *Journal Officiel*, *Le Matron*, *Histoire de la Fédération CGT des PTT tome 1*.

Le Dossier

loi Le Chapelier - 14 juin 1791 « un coup d'état bourgeois » ?

Celui ou celle qui s'investit dans le domaine social, se syndique et milite à la CGT, connaît ou, pour le moins, a entendu parler d'une loi votée au début de la révolution de 1789.

Elle avait pour but d'empêcher les ouvriers de se coaliser et de faire la grève

Cette loi est connue sous le nom de son auteur : loi Le Chapelier !

Parlant d'elle, Marx¹ dira : « C'est un coup d'état bourgeois ». Cette sentence mérite quelques explications. Or, nous avons peu de textes syndicaux expliquant le pourquoi de cette loi, dans quel contexte elle a été votée, ses conséquences historiques pour le monde du travail, etc.

Survol du contexte avant le vote de la loi

Ce contexte s'inscrit dans la première phase, monarchique et libérale, de la Révolution de 1789 à la fin de la Constituante, en septembre 1791. Certes, cette Révolution avait déjà deux ans, mais « *c'était encore la bourgeoisie qui faisait la loi à l'opinion* » et **Marat**⁴ « *se désespérait de l'impossibilité de donner une conscience de classe aux prolétaires* ».

Il est intéressant de savoir comment Jaurès analyse la situation de cette période, comment l'évolution du rapport de force entre les différents segments du corps social, notamment ceux qu'on appellera vite les bourgeois révolutionnaires, les bourgeois modérés, et le peuple, très divers : compagnons, artisans, petits paysans, ouvriers salariés, etc.

Pour développer son étude, Jaurès défend une thèse qui peut surprendre, nous qui restons sur l'idée que la cause essentielle de la Révolution, c'est la misère.

Voici sa thèse :

Après avoir souligné que « *les terribles conséquences de l'hiver 1788/1789 [...] ne vont pas au-delà de*

L'auteur de ce dossier précise qu'il a puisé les quelques éléments de réponse en s'appuyant surtout sur la lecture de « *l'Histoire Socialiste de la Révolution française* » de **Jaurès**², le seul historien à avoir consacré plusieurs dizaines de pages à l'étude de cette loi. « Une histoire « incontournable » qui fait la part belle aux questions économiques en permanence reliées aux enjeux sociaux et politiques », écrit Michel **Biard**³ dans la préface de l'édition de 2014. Pour être au plus près de la pensée de Jaurès, il cite de nombreux extraits en gardant le vocabulaire de l'époque et le style de l'auteur. Toutes les citations sont entre guillemets. Pour celles de Jaurès, l'auteur n'est pas nommé. Pour celles qui ne sont pas de Jaurès, le concepteur est mentionné. Les quelques modifications des citations sont de pure forme pour le bon déroulement du texte. Ce que d'ailleurs faisait Jaurès, selon les auteurs de l'édition de 2014.

1789 », preuves statistiques à l'appui, il démontre que la situation économique va bien, « *que l'argent rentre en France...* ». C'était déjà le cas dans les années précédant la Révolution où « *la bourgeoisie triomphante était*

¹ **Karl Marx** (1818-1883) est un historien, journaliste, philosophe, sociologue, économiste, essayiste, théoricien de la révolution, socialiste et communiste allemand. Auteur, avec Friedrich Engels, du « *Manifeste du Parti Communiste* » (1848). Son ouvrage le plus connu, « *Le Capital* » (1867), a inspiré et continue d'alimenter la réflexion de très nombreux révolutionnaires dans le monde. La citation vient du livre de Jaurès.

² **Jean Jaurès**, né le 3 septembre 1859 à Castres (Tarn) et mort assassiné le 31 juillet 1914 à Paris, est un homme politique français. Il est l'auteur d'une « *Histoire socialiste de la Révolution française* » publiée en 1901. C'est également le fondateur du journal « *L'Humanité* ».

³ **Michel Biard** (né en 1957) est un historien français dont les travaux portent principalement sur la Révolution française.

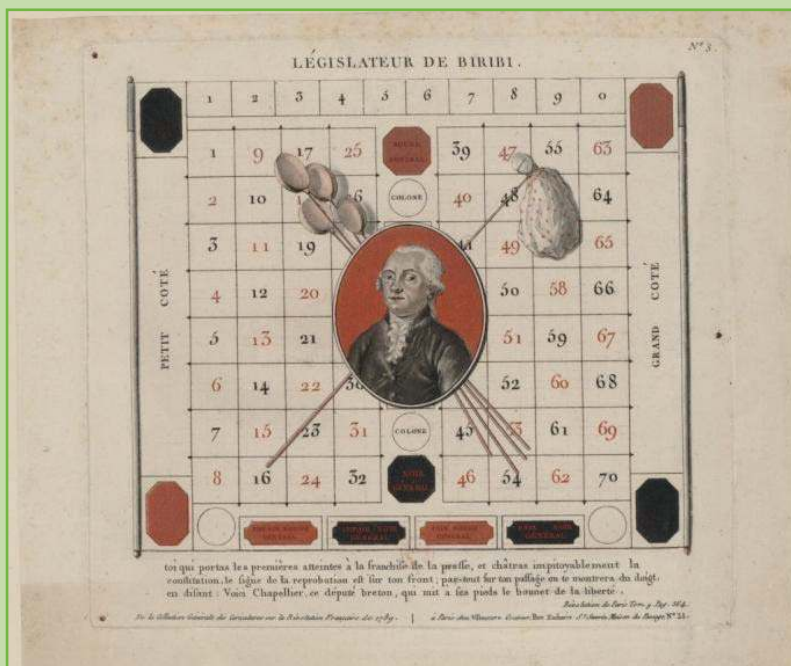
⁴ **Jean-Paul Marat** (1743-1793) est député montagnard à la Convention à l'époque de la Révolution. C'est une figure marquante de cette période. La citation vient du livre de Jaurès.

en plein essor» (Hubert Méthivier⁵). Des initiatives originales sont prises pour développer encore plus l'activité économique. Par exemple, la ville de Lyon et d'autres manquant de numéraire, des sociétés privées - qui vont faire payer chers leurs services - vont créer une monnaie parallèle, «les billets de confiance», échangeables contre des assignats... «Ce mécanisme fonctionnait très bien. Signe de vitalité économique». Jaurès trouve dans Mirabeau⁶ de l'eau pour son moulin quand ce dernier voit qu'«on a de la peine à retenir les ouvriers dans les ateliers ; s'ils en sortent si facilement pour aller dans les clubs ou participer à la fièvre révolutionnaire, c'est qu'ils peuvent y revenir... donc pas de chômage et des ressources suffisantes pour vivre». Ce qui fera dire à Jaurès que «le prolétariat parisien pourra marcher dans les voies de la révolution bourgeoise», cela d'autant plus que cette bonne santé économique ira jusqu'à l'entrée en guerre contre les pays étrangers au début de 1792.

Mais les différentes couches de la population qui participent à la marche, n'ayant pas les mêmes intérêts, n'ont pas la même place dans le cortège ! C'est le peuple, en prenant la Bastille, qui déclenche la Révolution déjà en germe, mais c'est la bourgeoisie, qui l'a préparée. C'est elle, avec ses différentes tendances allant de la haute bourgeoisie (industriels, banquiers, etc.) à la petite bourgeoisie (maîtres artisans, petits patrons, avocats, notaires, etc., jusqu'aux compagnonnages) qui va en prendre la direction au sein de l'Assemblée Constituante élue le 9 juillet 1789.

Le rapport de force entre bourgeois et ouvriers

«Quel contraste, dit Jaurès, entre la classe bourgeoise et les ouvriers ! ... Les corporations bourgeoises luttent énergiquement pour leurs privilèges, multiplient les pétitions pour obtenir une représenta-



Caricature Le Chapelier

tion directe aux États Généraux, ainsi la bourgeoisie affirme sa vitalité. Au contraire, dans aucun document de l'époque, je ne trouve la moindre action commune et saisissable des compagnons empêtrés dans leurs antagonismes meurtriers».

Jaurès montre ainsi que «si la bourgeoisie a une conscience de classe bien aiguë, les ouvriers n'en avaient pas. Nous ne trouvons pas dans la classe ouvrière parvenue à la veille de la Révolution, ni une conscience de classe distincte, ni même un rudiment d'organisation [...] Mais, est-ce à dire, poursuit Jaurès, que les ouvriers [de Paris] ne soient pas, dès lors une force considérable ? Ils sont, en effet, une grande force, mais seulement dans le sens d'une révolution bourgeoise, mêlés à elle, confondus en elle et lui donnant par leur impétuosité toute sa logique et son élan». Il constate que «depuis un quart de siècle, l'esprit d'indépendance et de réflexion faisait de grands progrès parmi les ouvriers de Paris. Évidemment, ils lisaient, ils écoutaient, et des doctrines nouvelles sur les droits de l'homme et du citoyen suscitaient leurs espérances». L'écrivain Restif de la Bretonne⁷

⁵ Hubert Méthivier (1903-1986), inspecteur général de l'Éducation Nationale, historien, auteur de «L'Ancien Régime» (Paris, P.U.F., Coll. «Que sais-je ?» 1961). La citation vient de son livre d'un cours d'histoire de 1950 «les débuts de l'histoire contemporaine».

⁶ Honoré Gabriel Riquetti (ou Riquetti), comte de Mirabeau, plus communément appelé Mirabeau (1749-1791), est un écrivain, diplomate, journaliste et homme politique français, figure de la Révolution et symbole de l'éloquence parlementaire. La citation vient du livre de Michelet sur la révolution française.

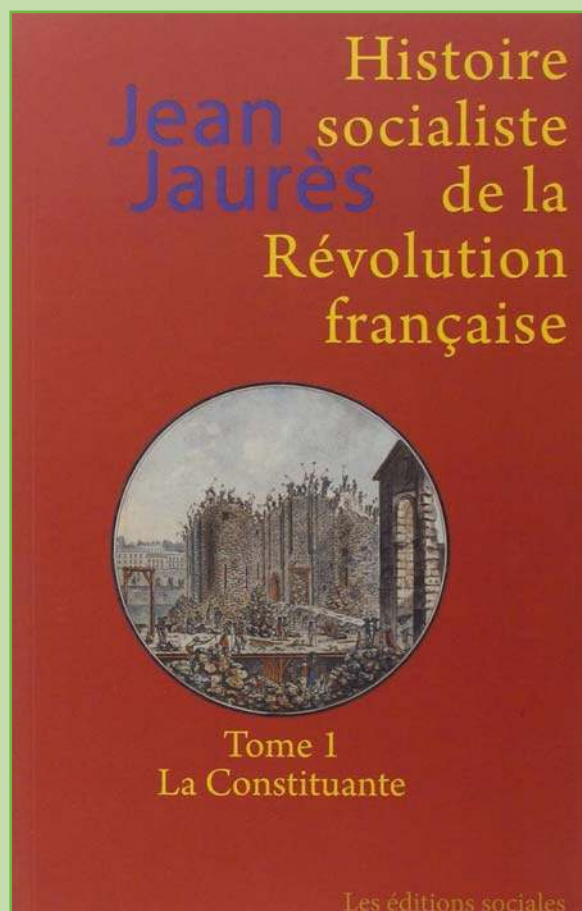
⁷ Nicolas Edme Restif, dit Restif de La Bretonne, également appelé Rétif de La Bretonne, (1734-1806), est un écrivain français. La citation vient du livre de Jaurès.

remarque que, depuis quelque temps, « *les ouvriers de Paris sont devenus intraitables parce qu'ils ont lu dans nos livres une vérité trop forte pour eux : que l'ouvrier est un homme précieux* ». « *Et frondeur* », complète l'écrivain Louis **Sébastien Mercier**⁸, qui ajoute : « *C'est dire que la croissance du mouvement économique donnait de la hardiesse aux ouvriers, ils se sentaient tous les jours plus nécessaires* ».

Il est intéressant de regarder aussi les rapports entre le travail et les ouvriers. Le travail n'était pas au centre de leurs préoccupations sociales. Bien loin d'eux l'idée que leur salaire était seulement une partie de ce qu'ils rapportaient aux patrons, comme Marx le démontrera plus tard. Les salaires ne furent jamais conçus comme représentatifs du travail, mais en fonction des subsistances qu'ils pouvaient ou non permettre d'acheter, et dont le symbole était le pain, toujours au cœur des émeutes depuis **Turgot**⁹, dont celles des farines en 1775.

La loi Le Chapelier, une réponse aux actions de la classe ouvrière

Au mois de février 1791 (avec application au 1^{er} mai), la suppression complète des octrois (impôt sur la consommation, sorte de TVA) donne au peuple des grandes villes, notamment à celui de Paris, une satisfaction. Le 7 mars, l'assemblée proclame la liberté absolue du travail. C'est la suppression complète du régime corporatif. Elle va donner un nouvel essor à la production capitaliste et bourgeoise, avec à la clé plus de profits. Les députés du Tiers-État, n'ayant aucune expérience de la lutte des classes et peu tournés vers le social, espéraient voir les manufacturiers, les industriels, les entrepreneurs, etc., qui profitaient de ces lois, augmenter les salaires et donner ainsi du mieux vivre aux ouvriers. C'était méconnaître l'unique but de la loi du marché : vendre et faire un profit maximum. Les patrons refusèrent l'augmentation des salaires, arguant du fait que « *la suppression de l'octroi équivaut [pour les ouvriers] à une augmentation des salaires* » ! On croirait entendre le MEDEF et ses acolytes ! Mis en difficulté par l'élargissement des luttes, des « *cessations de travaux* » (on ne parlait pas de grève à l'époque), ils vont développer un argument qui aura un grand avenir dans le combat de classe des siècles futurs. **Ils vont dénoncer les ouvriers comme ayant « la coupable intention**



d'être des ennemis du bien général...et leur prêter des intentions criminelles» !

Donc, de nombreux conflits entre ouvriers et entrepreneurs s'accumulent et se durcissent au printemps 1791. Même les facteurs protestent et revendiquent, entre autres, « *une paie fixe de 40 sols* » (**Georges Frischmann**¹⁰). Les pétitions des protagonistes, y compris celle des facteurs, furent envoyées à l'Assemblée Constituante.

Celle des ouvriers, bien qu'exigeant des augmentations de salaire, « *souffrait de leur incapacité à définir leur place en tant que groupe social. Concernant le droit de grève [par exemple], en disant qu'ils n'arrêteront pas le travail quand il sera pressé, ils s'interdisaient le droit de grève juste au moment où la grève peut être victorieuse* ».

⁸ **Louis-Sébastien Mercier** (1740-1814) est un écrivain français du mouvement des Lumières, à la fois romancier, dramaturge, essayiste, philosophe, critique littéraire et journaliste. La citation vient du livre de Jaurès.

⁹ **Anne Robert Jacques Turgot**, baron de l'Aulne, souvent appelé **Turgot**, (1727-1781) est un homme politique et économiste français qui fut Contrôleur des Finances de Louis XVI de 1774 à 1776.

¹⁰ **Georges Frischmann** (1919-2006), militant politique et syndical, secrétaire général de la Fédération CGT des PTT de 1950 à 1979, est notamment l'auteur d'une « *Histoire de la Fédération CGT des PTT des origines au Statut des Fonctionnaires* » (Éditions Sociales 1967, réédité en 2011 aux éditions Le Temps des Cerises) dont cette citation est extraite (page 37).

Quant à la pétition des patrons, inutile de développer, « *Le Chapelier et la Constituante n'ont fait que la reproduire et la convertir en loi.* »

Pourtant, « *une organisation de classe s'ébauchait, un soulèvement de classe se préparait contre la bourgeoisie stupéfaite, et soudain menacée en son triomphe.* » Voilà le pourquoi de la loi Le Chapelier.

Qui est Le Chapelier ?

Alors que, la loi qui portera son nom va être débattue à l'Assemblée Constituante, il est temps de dire qui était ce député breton du Tiers-État. Avocat, avec ses amis députés du « club breton » qui deviendra le club des Jacobins, il va présider la séance de la nuit du 4 août 1789, où seront détruit le régime féodal et abolis certains privilèges de la noblesse. « *Il préparera des mesures hardies qui sauveront la révolution naissante* », dit Michelet¹¹. Mais très vite, le bourgeois révolutionnaire va s'affadir. Par exemple, le 18 juillet 1790, il propose d'exiger l'uniforme à la garde nationale, c'est à dire de la limiter à la classe des riches. Michelet déchanté sur l'homme et commente : « *Quel changement pour le président du 4 août* ». C'est le début d'une chute vertigineuse qui le conduira à proposer la loi du 14 juin 1791 (objet de cet article) et ensuite à vouloir restaurer l'autorité royale. Suspect, il s'enfuit en Angleterre, revient en France, sera arrêté et guillotiné le 22 avril 1794.

Le débat sur la loi Le Chapelier le 14 Juin 1791

Lorsqu'il présente son projet devant l'Assemblée Constituante, Le Chapelier concède que « *le salaire devrait être un peu plus considérable... Néanmoins il est nécessaire de prévenir le désordre, à savoir les coalitions que forment les ouvriers pour faire augmenter le prix de la journée de travail... Il faut absolument les réprimer parce que les ouvriers portent atteinte à la liberté des entrepreneurs de travaux, et ils cherchent à recréer les corporations anéanties par la révolution* ». Aujourd'hui, des velléités de même nature existent au niveau européen : considérer le droit de grève, ou même les minimas sociaux conventionnels, comme une atteinte à la concurrence libre et non faussée. Heureusement, pour l'instant ces dispositions n'ont pas vu le jour.

Quand Le Chapelier a terminé son discours, des murmures se font entendre et quelques questions fusent dans l'hémicycle. Par exemple, un député, de sa place, demande que les chambres de commerce ne soient pas comprises dans l'interdiction, proposition qui n'est

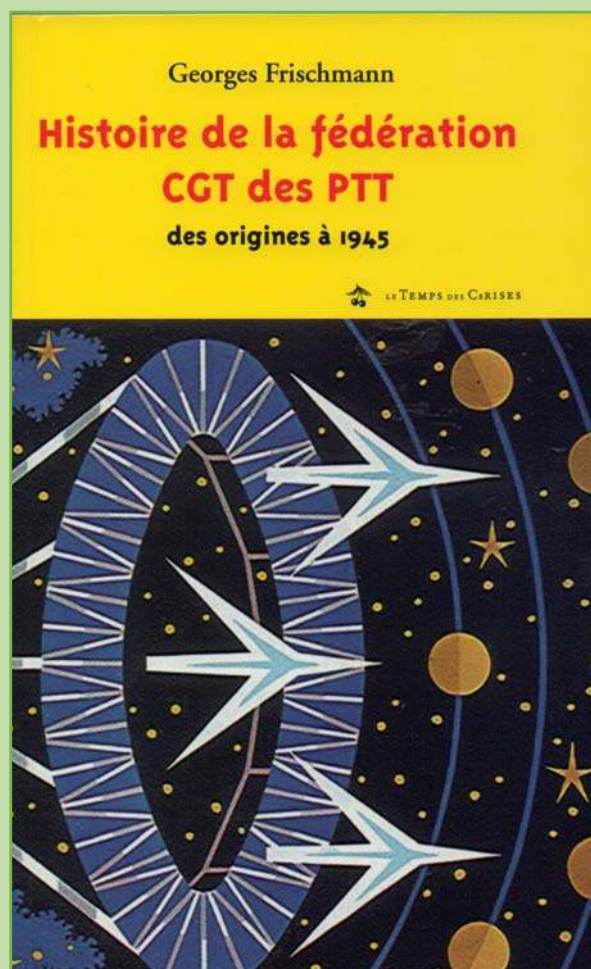
pas retenue. « *Pas un mot n'a été dit à la tribune pour demander des explications [sur le fond] à Le Chapelier ou combattre la loi... Le projet fut voté, semble-t-il, à l'unanimité, ou tout au moins sans opposition aucune.* »

Extrait du texte de la loi

Georges Frischmann en publie un extrait dans son livre « *Histoire de la fédération CGT des PTT, des origines au statut des fonctionnaires* » (page 39). Jaurès en fournit le texte complet, dont nous publions l'extrait suivant.

Loi relative aux rassemblements d'ouvriers et artisans de même état ou profession.

Extrait : « *L'anéantissement de toutes espèces de corporations du même état ou profession étant l'une des bases de la constitution française, il est interdit de les rétablir sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit. [...] Les citoyens d'un même état et profession,*



¹¹ Jules Michelet, (1798-1874) est considéré comme l'un des grands historiens du XIX^e siècle. Parmi ses œuvres les plus célèbres, son « *Histoire de France* », publiée de 1833 à 1844, qui sera suivie de l'« *Histoire de la Révolution* » publiée de 1847 à 1853, d'où est extraite cette citation.



Symboles révolutionnaires expo musée Carnavalet - 1792

les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaires syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements **sur leurs prétendus intérêts communs**. (Sou- ligné par nous, NDLR).

Il est interdit aux corps administratifs et municipaux de recevoir aucunes adresses et pétitions sous la dénomination d'un état ou profession, d'y faire aucune réponse et il leur est enjoint de déclarer nulles, les délibérations qui pourraient être prises de cette manière, et de veiller à ce qu'il lui soit donné aucune suite, ni exécution...[S'il en était autrement] les dites délibérations, conventions seront déclarées inconstitution-

nelles, attentatoires à la liberté et à la Déclaration des Droits de l'Homme...et les auteurs condamnés à 500 livres d'amende et suspendus pendant un an de l'exercice de leur droit de citoyen et de rentrer dans les assemblées primaires...».

La suite du texte, sous une apparence de symétrie entre les entrepreneurs et ouvriers, ne sert qu'à masquer le fait que la loi ne frappe en réalité que ces derniers.

« Cette loi de prohibition, dit Jaurès, a pesé sur les travailleurs de France [jusqu'en 1864 pour le droit de grève et 1884 pour le droit syndical]. Elle a si souvent servi à faire condamner les prolétaires qu'elle symbolise pour eux l'esprit de classe le plus aigu... ». Une note, dans le livre édité en 2014, dit qu'« elle constitua l'une des pièces maîtresses du capitalisme de libre concurrence ».

Dans son livre cité plus haut (page 39), Georges Frischmann commente la loi : « la bourgeoisie n'entend ni partager avec la classe ouvrière les avantages de « sa » Révolution, ni faire participer les travailleurs à la gestion des entreprises privées ou publiques... Les hommes naissent libres et égaux en droits ... mais le postier, le fonctionnaire, l'ouvrier, ne sont pas des citoyens à part entière. Seuls les bourgeois, les possédants, usent de droits réels que la Déclaration a proclamés pour eux ». Pour l'historienne **Annie Lacroix Riz**¹², la loi Le Chapelier est définie comme étant « l'acte fondateur de la Révolution bourgeoise ». Marx la stigmatise comme étant un attentat « contre la liberté et la Déclaration des Droits de l'Homme ». Il peut paraître curieux que des historiens comme Michelet, **Thiers**¹³ ou **Louis Blanc**¹⁴, n'en disent rien. Même **Babeuf**¹⁵, critique très sévère de la Constituante, exige « la liberté absolue de se réunir »... sans dénoncer la loi Le Chapelier... Eux aussi, peut-être, n'ont pas vu où pouvait conduire cette loi !

Deux questions hantent Jaurès :

... Pourquoi des hommes comme Robespierre furent-ils pris de trouble et n'intervinrent pas, bien qu'ils défendent le peuple, pourquoi les ouvriers après le vote de la loi cessèrent toute réclamation ?

¹² **Annie Lacroix-Riz**, née en 1947, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris 7-Denis Diderot, est l'auteur de nombreux ouvrages et essais. Citation venant d'un article de presse non répertorié par l'auteur de ce texte.

¹³ **Adolphe Thiers** (1797-1877) est un avocat, journaliste, historien et politicien français. Il a été président de la République du 31 août 1871 au 24 mai 1873. Il est notamment l'auteur d'une « Histoire de la Révolution française » publiée de 1823 à 1827.

¹⁴ **Louis Jean Joseph Blanc** (1811-1882) est un journaliste et historien français, membre du gouvernement provisoire en 1848 et député sous la IIIème République. Il est l'auteur d'une « Histoire de la révolution française », publiée de 1847 à 1862.

¹⁵ **François Noël Babeuf**, connu sous le nom de **Gracchus Babeuf**, né le 23 novembre 1760 et mort guillotiné le 27 mai 1797, est un révolutionnaire français. Il forma la « Conjuración des Égaux » contre le Directoire et fut exécuté. Ses idées inspirent un courant de pensée, le « babouvisme », chez qui certains voient une préfiguration du communisme et d'autres de l'anarchisme.

Pour essayer de comprendre et de répondre, il faut, dit Jaurès, « *suivre vraiment le mouvement profond des classes, en examinant de très près le sens qu'avait pour les contemporains la loi du 14 juin* ».

Alors, avec notre esprit de classe, accompagnons Jaurès.

1/ **N'oublions pas que nous sommes dans la période monarchique et libérale de la révolution.** Par leur origine, mais aussi du fait de la faiblesse de la conscience de classe des ouvriers (voir ce qu'en dit Marat page 2), ils n'ont pas une vue claire du rapport de force au niveau économique. Ils sont plus tournés vers les problèmes purement politiques que vers les problèmes concernant le travail et le social. Mathiez¹⁶, fervent défenseur de Robespierre, souligne qu'« *à la Constituante, il n'avait abordé la question sociale que par le biais des questions politiques* ». Et Jaurès s'interroge : « *Avaient-ils conscience du coup que la loi portait au prolétariat et de l'avantage qu'elle s'assurait dans les luttes économiques ?* »

2/ **La plupart des hommes de la tendance bourgeoise révolutionnaire « par une aberration étrange, ne croyaient pas à l'avènement de la grande industrie ».** Marat qui, à l'époque, joue, avec son journal « *l'Ami du Peuple* », un grand rôle pour la mobilisation du peuple, pensait que « *l'abolition des corporations allait tuer les manufactures : quand tout le monde pourra travailler à son compte, personne ne voudra plus être ouvrier, et il y aura une multitude de petits patrons, pas une seule industrie...* ». Il est vrai que, d'après Jaurès, « *Marat ne vit dans la loi Le Chapelier qu'une loi contre révolutionnaire, il n'a pas vu le côté économique* », ce que ne partagent pas tous les historiens ! Mirabeau (mort le 2 avril 1791), « *bien que conscient que certaines industries n'étaient possibles qu'avec une grande provision de capitaux, a cru que la liberté du travail, l'abolition des monopoles fiscaux et des entraves corporatives, aboutiraient à dissoudre les grandes manufactures et à susciter une foule de petits patrons... Si chacun ou presque devient patron, alors plus de rapport de classe* ». Cette conception de la petite bourgeoisie artisanale reposait sur l'idée qu'il était possible d'arriver à l'équilibre social. « *Cette illusion étrange des démocrates favorisa la savante manœuvre de la bourgeoisie capitaliste, servie en même temps par l'insuffisante conscience de classe des prolétaires et par la timidité de leur pensée* ».



14 juillet 1789. Cette fois la justice est du côté du plus fort

3/ **Peut-être qu'aux bourgeois révolutionnaires de 1791, « il leur en coûterait d'avouer que dans la société nouvelle, il y allait avoir des classes, alors que les lois permettaient à l'État d'être le garant de l'équilibre entre patrons et ouvriers, alors que l'essor économique, grâce à la liberté du travail, va conduire peu à peu à l'essor d'une classe moyenne qui petit à petit viendrait se fondre avec les extrêmes ? »** Cela pourrait être l'une des raisons d'une sorte « *d'accord tacite entre Robespierre, le démocrate révolutionnaire, et Le Chapelier, le démocrate modéré, de voter la loi à l'unanimité, faisant de ce vote, le premier des exemples de la coalition bourgeoise contre les prolétaires ?* ». Si l'on est d'accord pour dire que « *le peuple ouvrier et paysan marchait, au moment du vote de la loi, avec la bourgeoisie contre le commun ennemi, le noble et le prêtre* » (A. Mathiez), on peut répondre oui ! D'autant plus que la bourgeoisie révolutionnaire « *ne pensait pas qu'avec l'évolution sociale, la loi serait d'une telle brutalité, compte tenu du fait que l'antagonisme de classe au moment du vote était des plus faibles* ». Voilà les raisons fondamentales qui, d'après Jaurès, vont faire que la loi sera votée unanimement, sans débat.

Le destin de la loi

Six jours après le vote de la loi, le Roi s'enfuit à l'étranger, est arrêté à Varennes, ramené à Paris et réintrônisé par l'assemblée ! Les questions politiques reviennent au premier plan. Avec l'entrée en guerre, la situation sociale se dégrade à la fin du premier

¹⁶ **Albert-Xavier-Émile Mathiez** (1874-1932) est un historien français spécialiste de la Révolution française. Il a écrit sur le sujet de très nombreux ouvrages. Citation venant de son livre « *Études sur Robespierre* » Messidor/éditions sociales 1988.

semestre de 1792. « *Les sans culottes s'attroupent, assiègent les mairies, l'agitation fut générale et violente, ils réclament du pain* ». (Mathiez) ... La loi Le Chapelier est dans les oubliettes ! Elle en sortira au printemps 1794, lorsque les sans culottes exigent l'augmentation des salaires. Au titre de l'ordre, **Payan** l'agent national de la commune de Paris, demande l'application de la loi Le Chapelier sur les réunions professionnelles. Et il en sera ainsi lorsqu'il y aura de grands conflits sociaux. **C'est dire que, contrairement à de nombreuses lois révolutionnaires, qui, elles, sont restées dans les oubliettes, la loi Le Chapelier s'en est vite sortie et a été active jusqu'à sa totale caducité en 1884.** Ce que démontrent l'article de Georges Frischmann dans Le Relais n°4 et divers travaux de l'IHS confédéral.

C'est à partir de cette réalité que Jaurès dénonce « *le rêve de beaucoup d'hommes de ce temps : rêve puéril ! J'ajoute rêve coupable ! Car, en fermant ainsi les yeux à la réalité déjà suffisamment nette, ils faisaient le jeu des habiles qui, eux, n'ignoraient pas l'antagonisme croissant de la bourgeoisie et du prolétariat et qui s'assuraient, pour la lutte, par la loi Le Chapelier, un avantage décisif* »... Tout en précisant que cette loi montre qu'elle « *ne résume pas la signification sociale de la révolution, mais à coup sûr elle atteste un contenu de classe, et peut être comme prémonitoire à l'évolution du capitalisme. En même temps, elle ne pourra contenir le déploiement de la force populaire* »¹⁷.

On peut considérer aussi comme prémonitoire, le vote de la loi Le Chapelier par « *les hommes de ce temps* » car ils vont devenir intemporels dans l'histoire de la lutte des classes. En effet, lorsque Jaurès conclut : « *on aurait dit [à la fin de la constituante] que la bourgeoisie révolutionnaire forçait par tous les moyens de rendre son œuvre acceptable au Roi* ». Chacun, chacune d'entre nous, connaissant un peu l'histoire sociale, peut extrapoler et chercher les mots d'aujourd'hui pour actualiser la phrase de Jaurès. Par exemple « *on dirait que le réformisme syndical force par tous les moyens de rendre son œuvre acceptable au Capital ?!* » Des phrases qui pourraient nous aider à réfléchir pour construire un futur de progrès social jamais vécu.

¹⁷ Jaurès fait quelques concessions à Le Chapelier, par exemple : « *il ne m'est pas démontré que ce fut surtout pour désarmer le prolétariat que Le chapelier propose la loi du 14 juin* ».



Les dames de la Halle

© auteurs Berthoult et Prieur - Prieur Cornavalet

Une dernière réflexion a mûri pendant le travail sur ce texte

Si la Révolution a libéré le travail, ouvrant la porte à l'accumulation sans limite du capital et à une exploitation du travail à la hauteur du capital investi, sûrement que des conflits vont éclater entre capitalistes et salariés à la hauteur du développement du salariat. Or, la loi Le Chapelier, en bloquant réellement toutes contestations de la classe ouvrière dans ses rapports avec le capital, va, pour le moins, aiguïser les rapports de classe. C'est dire que, contrairement à son objectif, **elle va conduire, sans le vouloir, à développer une conscience de classe dans le prolétariat**, et n'est-ce pas là l'une des raisons qui ont conduit la Charte d'Amiens, en 1906, à proclamer, au congrès de la CGT, le caractère de classe de notre syndicalisme. Différent de celui de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, etc., plus consensuels avec l'État et le patronat.

Alors oui, des historiens ont raison de nous dire que la richesse des idées et des événements de la Révolution de 1789 (la Loi Le chapelier en est un) a encore des choses à nous révéler, sur lesquelles nous avons, à notre créneau, encore à travailler.

« **La mère des Révolutions** », pour reprendre l'expression de Victor Hugo, peut encore enfanter... **des idées nouvelles !**

Serge Lottier

Solidarité internationale : des paroles et des actes

L'année dernière, nous avons fêté les 110 ans de la fédération CGT FAPT, ainsi que les 20 ans de notre Institut d'Histoire Sociale. Cette célébration s'est effectuée avec la volonté de mettre en avant la place des jeunes dans notre organisation.

Par cet article, nous allons nous replonger dans une initiative internationale, menée par la CGT et notamment par les jeunes syndiqués, voici quelques années.

Ce fut une action de solidarité à grande échelle. Ce fut également une action contre la volonté de l'impérialisme américain de maîtriser politiquement et économiquement les pays de l'Amérique centrale et du sud.

Géographiquement, le Nicaragua se situe en plein cœur de l'Amérique centrale, c'est un passage obligé pour relier le Nord et le Sud. D'un point de vue économique, on y trouve de l'or, de l'argent, du cuivre, du tungstène, du plomb, du zinc. Ce pays qui a été colonisé par l'Espagne en 1521, devient indépendant en 1821. Sans refaire toute l'histoire de ce pays, nous parlerons de la période située avant l'arrivée au pouvoir de Daniel Ortega, c'est-à-dire dans la décennie 1970.

Début 1970, le pays était dirigé par Anastasio Somoza, qui avait succédé à son frère. On peut parler de la dynastie Somoza. Celui-ci ne peut se représenter aux élections de 1972 car il avait déjà accumulé deux mandats consécutifs. Trois proches collaborateurs prennent la direction du pays mais lui-même reste chef de la garde nationale.

Il profite du désastre créé par un tremblement de terre, pour promulguer une loi martiale, et prendre ainsi le contrôle du pays en fin d'année 1972. Lors de la livraison de l'aide internationale, à la suite du tremblement de terre, il n'oublie pas de s'en approprier une majorité.

Il redevient président en 1974, en maintenant un pouvoir répressif, qui conduira à faire monter l'opposition à son régime, qui était assez large : le Front sandiniste de libération nationale, les Partis communistes et socialistes, les Syndicats ouvriers et également le journal conservateur « La Prensa » de Pedro Chamorro.



La situation géographique du Nicaragua et le bateau, symbole de la solidarité

Concernant ce dernier, son assassinat en janvier 1978 va surement allumer la mèche de la révolution, jusque-là victoire contre le capitalisme et la mainmise de l'Amérique.

En février 1978, l'opposition s'élargit encore, et organise une grève générale. Malgré la répression, les contestataires forment en juillet 1978 un front national. En septembre 1978, une grande partie de la population se soulève, à l'appel du Front sandiniste, mais la supériorité logistique de la garde nationale de Somoza, oblige les troupes à se replier dans les campagnes et les montagnes. L'insurrection est cependant sans cesse nourrie. La population entame une grève générale qui paralyse le régime. Somoza répond par des bombardements massifs. Un journaliste

américain est assassiné, le gouvernement Carter interrompt le soutien à Somoza. Un mois plus tard en juillet 1979, Somoza démissionne, et quitte le pays pour se réfugier, avec sa fortune, au Paraguay.

Une coalition, regroupant les principales oppositions, avec notamment le sandiniste Daniel Ortega, prend le pouvoir. La peine de mort est abolie, l'accès aux soins est déclaré gratuit, et des hôpitaux sont construits, des campagnes de vaccination et d'alphabétisation sont lancées. Une partie de l'industrie est nationalisée et une réforme agraire prend forme. Le budget consacré à l'éducation est plus que doublé, et le taux d'alphabétisme tombe d'approximativement 50% à 13% au cours des années 1980.



Brigade Fery avec Jean Marc Latierre

En 1984, Daniel Ortega et le FSLN gagnent les élections avec 67% des votes. Les Etats-Unis ne voient pas cela d'un bon œil, le Président Ronald Reagan montre une hostilité forte contre cette révolution sandiniste, et arme les groupes rebelles anti-sandinistes. Il met en place un embargo, mine les ports, son but étant d'isoler le Nicaragua.

L'agression américaine, avec l'aide des mercenaires et des ex gardes somozistes, conduit le pays à consacrer 40% de son budget à la Défense. Ajoutons à cela le besoin humain pour répondre à ces attaques, et l'on voit bien l'état économique et social que rencontrent le Nicaragua et son peuple. **La solidarité est vitale.**

Les priorités sont tournées vers l'exigence de maintenir libre le pays

Dès le début de la révolution, la CGT a apporté sa solidarité au Nicaragua. Elle a répondu à l'appel de la CST (Centrale Sandiniste des Travailleurs du Nicaragua).

De jeunes garçons et filles du Centre confédéral de la jeunesse, et de notre Centre fédéral des PTT y ont pris toute leur place. Ils partent sur leurs congés d'été, avec leurs connaissances et leur expérience professionnelle, pour aider les jeunes Nicaraguayens.

Des collectes ont été lancées, le but : financer un voyage, une expédition, en fait une brigade de jeunes, pour aider à rétablir, où plutôt établir, des communications, former des infirmières, des enfants, distribuer du courant. Beaucoup de choses de première nécessité qui manquaient cruellement.

Première réussite, la collecte a fonctionné et la « brigade Daniel Fery » va pouvoir partir. Du 6 août au 04 septembre 1984, 37 jeunes vont devoir,

avec les moyens du bord, résoudre les problèmes un à un. Pour les PTT, Joël Gravier qui est responsable jeune à ce moment-là et Jean-Marc Latierre feront partie de cette aventure.

Il s'agit bien d'une aventure, Pascal, le tourneur d'EDF, racontait à son retour : « *Les premiers jours, j'ai eu du mal à m'intégrer. On ne me donnait pas de travail. Alors, j'ai fait une visite de l'atelier. J'ai trouvé un tour inutilisé depuis un an et demi. J'ai décidé de le remettre en marche* », le tour est reparti et il a permis de former des jeunes Nicaraguayens à son utilisation. Joël racontait : « *il fallait faire travailler ses méninges pour arriver à faire quelque chose* ». Camille l'infirmière a dirigé une équipe de vaccination : « *Tous les samedis matin, en voiture, avec le matériel, on visitait les quartiers. On a vacciné beaucoup d'enfants, de bébés et de femmes enceintes... Je me suis vraiment sentie utile* ».

Ce que tous ces jeunes ont reconnu, c'est qu'ils sont revenus avec le sentiment d'avoir apporté



Joël Gravier au travail

leur expérience et leurs connaissances, mais aussi ils reviennent enrichis du vécu de ce peuple, de son enthousiasme et de sa vie qui lui est propre dans ce contexte. C'est aussi cela la solidarité.

Cette opération de solidarité de nos jeunes CGT a été un succès, et l'année suivante du 27 octobre au 26 novembre 1985, une autre brigade est partie au Nicaragua, avec encore une fois la présence de camarades des PTT. Une nouvelle fois la collecte a fonctionné, et permis le financement de cette nouvelle expédition.

En 1984, les premiers brigadistes sont allés remplacer les jeunes

sandinistes, partis au front. Ils ont pu :

- Faire du travail avec les agents des lignes nicaraguayens (Telcor, les PTT locaux).
- Réparer plusieurs appareils électroniques.
- Effectuer un travail d'information et de formation avec les Nicaraguayens.

En 1985, grâce aux informations recueillies l'année précédente, les camarades des PTT qui ont participé à la deuxième brigade, ont pu élaborer un projet précis. Réparation des Télex et formation des techniciens sur les

télex qui avaient été récupérés. Formation de plusieurs personnes, afin de sensibiliser les travailleurs aux problèmes d'hygiène et de sécurité au travail.

Les diverses collectes financières ont permis d'acheter :

- Un oscilloscope.
- Des sacs de couchage, du matériel de bureau, des kilos de papier, et des outils.

Au total, c'est 31 000 Francs collectés en 1984 et 35 500 Francs en 1985.

Cet argent a aussi permis de financer les voyages des camarades.

En Novembre 1985, Mario Malespin, pour le syndicat des Télécoms du Nicaragua, écrivait à la fin de son message adressé à notre Fédération, en remerciement de notre coopération :

« Le peuple du Nicaragua veut la paix, mais une paix digne, pas celle des esclaves ni des morts ; il veut du pain, mais pas le pain des prisons. Nous voulons la paix qui s'obtient au travers de la construction d'une société juste, sans exploitateurs ni exploités, sans oppresseurs ni opprimés. C'est pour cela que nous luttons, c'est pour cela que nous avons vaincu la dictature militaire Somo-ziste. Nous ne nous vendrons pas, ni ne nous rendrons devant l'opresseur yankee.

La solidarité des brigades françaises nous démontre que nous ne sommes pas isolés, elle nous montre que la solidarité de la classe ouvrière n'a pas de frontières, elle nous montre la compréhension de la justesse de notre Révolution populaire sandiniste. Elle nous montre que malgré les différences culturelles, nous sommes capables de nous comprendre, de nous soutenir : car fondamentalement nous avons le même ennemi.

Tous unis nous vaincrons.

La liberté ou la mort.

Salut à tous les camarades. »

15

Pendant toutes ces années liées à la révolution au Nicaragua, la CGT dans son ensemble n'a cessé de multiplier les initiatives de solidarités. Outre les brigades de jeunes, une délégation confédérale, conduite par Henri Krasucki,

Secrétaire Général de la CGT, s'est rendue sur place du 21 au 26 février 1985. La CGT a lancé en France une grande campagne de solidarité avec le Nicaragua, notamment du 15 au 21 juillet 1985, par une semaine internationale de solidarité

pour ce pays. En 1987, 41 personnalités de tous horizons, dont le Secrétaire Général Henri Krasucki, lancent un appel à la solidarité, dans le but de faire parvenir un bateau, pour aider le Nicaragua, rempli de matériel.

« Cette particularité de la CGT, s'inscrivant dans sa grande tradition de solidarité internationale, nous rend proche le combat des travailleurs et du peuple de Nicaragua et leur révolution sandiniste. Nous voyons y prendre une part enthousiaste, des femmes et des hommes d'horizons différents, de positions idéologiques variées, croyants et chrétiens, laïcs ou prêtres, unis par une grande cause de libération. La nature même de notre organisation, nous rend proches ce combat et cette diversité rassemblés. Nous vivons la même, et notre solidarité n'en est que plus grande. »

Extrait des mots prononcés par Henri Krasucki lors de sa visite au Nicaragua en février 1985.

Les élections de 1990 voient la défaite de Daniel Ortéga, face à une candidate, Violeta Chamorro, qui mènera une politique économique libérale, supervisée par le FMI et la

banque Mondiale.

Daniel Ortega reviendra au pouvoir en 2006, avec entre autres, d'anciens contras. Il est toujours Président du Nicaragua, pour autant en

2018, Trump déclare le gouvernement du Nicaragua « menace pour la sécurité nationale » des Etats Unis.

Jean-Marc Seyler

Des livres pour éclairer le présent...

We Want Freedom Une vie dans le parti des Black Panthers **de Mumia Abu-Jamal** Editeur le temps des cerises

Né Wesley Cook, le 24 avril 1954 à Philadelphie, tout jeune, il s'engage dans la lutte pour la liberté. Avec un esprit critique aiguisé, il revisite l'une des organisations révolutionnaires les plus importantes de l'histoire américaine. Il fait revivre le Parti des Panthères Noires. Il explique quels furent la formation, le programme et les idées de ce mouvement, influencé par les exemples de Malcolm X, du Che, de Mao, de Frantz Fanon... Comment ils ont tenté de faire converger les luttes des différentes communautés (Noirs, latinos, blancs pauvres...) et comment ils sont devenus la cible du FBI qui a tout fait pour les diviser et

les détruire, en usant du mensonge, de la répression et de la violence, quitte à outrepasser les lois américaines. Mumia Abu-Jamal montre aussi ce qui renaît aujourd'hui sur ces cendres...

Il est emprisonné depuis bientôt 38 ans aux USA. Il est resté 30 ans dans le couloir de la mort. Ce n'est qu'en 2011 que sa condamnation à la peine de mort est commuée en peine de prison à vie sans possibilité de remise de peine. La mobilisation internationale ne faiblit pas pour obtenir sa libération.



Journal d'une femme noire de **Kathleen Collins** Les éditions du Portrait

Elle est née en 1942 dans le New Jersey, après des études en philosophie et religion à la prestigieuse université de Skidmore, elle obtient une bourse pour compléter son cursus à la Sorbonne. Kathleen Collins était engagée dans le mouvement des droits civiques. Entre fiction et non fiction elle met à jour toute la complexité des relations amoureuses et familiales minées par des questions politiques, les préjugés sociaux et raciaux, dans une société américaine à peine affranchie de ses lois racistes... Malicieux et pétillants,

sincères et vivants, ces écrits livrent une critique du discours blanc dominant tout en dénonçant les idéologies afrocentristes. Le féminisme universaliste et précurseur de Kathleen Collins se distingue de celui qui se pense en fonction du genre, de l'orientation sexuelle ou de la couleur de peau. On entend l'écho des voix de James Baldwin, de Ralph Ellison et de Richard Wright. Journal d'une femme noire réunit des nouvelles, des lettres, des fictions et des extraits de journaux. Les écrits de Kathleen Collins ont été publiés à titre posthume en 2015 et 2016.

16

Meurtres à Atlanta de **James Baldwin** Stock

Entre 1979 et 1981, vingt-huit enfants, tous âgés entre 7 et 16 ans, tous noirs, tous issus de familles pauvres sont assassinés à Atlanta, Géorgie, dans le Sud profond des États-Unis.

En juin 1981, un Noir de 23 ans, Wayne Williams, est arrêté pour le meurtre de deux hommes. C'est le suspect idéal. Et c'est lui qui sera jugé, puis condamné à la prison à vie pour le meurtre des vingt-huit enfants, sans aucune preuve tangible. Quand James Baldwin, qui s'est toujours senti du côté des plus faibles, est invité à écrire un livre sur les meurtres de ces enfants, il accepte. Après une enquête menée sur place, quatre

ans après les événements, Baldwin ne conclut ni à la culpabilité de Williams, ni à son innocence.

L'essentiel est ailleurs. Le drame d'Atlanta agit en effet à la manière d'un révélateur et montre la limite des conquêtes du mouvement des droits civiques. Baldwin décrit une société déchirée par la haine et la peur, par la hantise raciale.

Trente-cinq ans après sa première publication, ce texte n'a rien perdu de sa force ni de sa modernité, ni, tragiquement, de son actualité.



Et aussi... De l'effet papillon à l'effet pangolin Petit essai philosophique **sur le coronavirus** De **Jean Paul Jouary** édition de l'Humanité



Pendant la pandémie du coronavirus les soignants soignent, les gendarmes gendarmement, les transporteurs transportent, les étudiants étudient, les enseignants télé-enseignent, les médias médiatisent. Les gouvernants, plus que jamais, s'arrogent le

droit de diriger. Quant aux philosophes, ils philosophent. Ces quelques réflexions ont été rédigées en mars 2020, en plein confinement, avec le secours de Platon, Aristote, Pascal, Rousseau, Kant, Sartre et quelques autres.

Et si cette pandémie ramenait à la surface des problèmes essentiels de nos sociétés et de chacun de nous ?